

## Compte rendu du conseil de l'ED du 22 Novembre 2013

**Membres présents** Liva Ralaivola, Jean-Marc Talbot, Serge Troubetzkoy, Marc Daniel, Florent Caullery, Bruno Torrèsani, Mustapha Ouladsine, Sonia Asseum, Jacques Pinaton, Rabah Messouci (Nadia Creignou et Thierry Gallouet).

**Invités** François Denis.

**Membres excusés** Eric Chojnacki, Frédéric Béchet, Philippe Ghendrih, Pascal Hubert, Jacques Liandrat, Philippe Briet, Christophe Müller, F. Rodier, Ph. Naquet, Julie Lapébie, Jérôme Fortier, Xavier Guerrault, Pierre Mathieu .

### 1. Informations sur la direction de l'ED

Philippe Angot a démissionné, Nadia Creignou a été nommée directrice. Le conseil approuve la désignation de Thierry Gallouet comme directeur adjoint. Sonia Asseum a réussi son concours et reste la secrétaire de l'ED. Le secrétariat devrait déménager à Saint-Charles. Sylvie Risch continue à assurer un secrétariat annexe sur le site de Luminy.

### 2. Conseil de l'ED

il est presque complet. Nouvel arrivant Eric Chojnacki, membre de l'IRSN. Il manque encore un membre, une personnalité scientifique, plusieurs noms sont proposés. La direction se charge de les contacter. Il est prévu 3 réunions par an, Nov, Avr-Mai (afin de coïncider avec les demandes de bourses inter-ED) et début juillet. Le conseil est consulté par email sur les demandes de réinscription en 5ème année et les demandes de dispense de master.

### 3. Le site web de l'ED.

Il est à jour, il contient des informations utiles, les procédures y sont rappelées, il faut penser à le consulter (valable pour les étudiants mais également les encadrants). Les responsables du séminaire doctorant y ont accès et y mettent leurs infos. Une liste de diffusion pour les doctorants (et les ex-doctorants qui le souhaitent) est mise en place, il est fortement recommandé à tous les doctorants de s'y inscrire.

### 4. La rentrée de l'ED

Elle aura lieu lundi 25 Novembre : bref rappel du rôle de l'ED et des procédures, intervention de Pascale Gerbail représentante du collègue

doctoral, de Valentin Emya qui parlera de son action au sein du labex et d'un site et réseau des docteurs/doctorants, ainsi que des doctorants responsables du séminaire.

#### 5. **Le point sur les contrats doctoraux 2013**

1 CD inter-ED (IML-MIO), 8 CD AMU, 2 CD président, 4 CD Labex. Il est redemandé au Labex d'essayer de faire ses choix avant l'ED (début juillet) et d'informer l'ED des recrutements qui ont été faits. A ce jour 6 contrats CIFRE sont en cours de montage et on recense 2 bourses régions.

Pour les CD AMU la gestion de la liste d'attente a été difficile du fait du délai de réponse des candidats. Lors de la prochaine campagne le conseil propose que les candidats soient informés dès que possible de leur classement (avec leur rang) sous réserve de validation par l'établissement, ils devront fournir des coordonnées où l'ED peut les joindre en aout et début septembre. Si une offre leur est faite par l'ED, ils sont tenus de répondre sous huit jours faute de quoi le suivant sur la liste sera contacté.

#### 6. **Procédures pour les inscriptions**

Elles sont rendues difficiles par la multiplicité des sites, la non-uniformisation des formulaires requis selon les "périmètres".

La base de données maison qui était utilisée jusqu'à maintenant va être abandonnée au profit d'ADUM.

A partir de l'an prochain les primo-inscrits auront un entretien avec le directeur de l'ED avant signature, pour les informer du rôle de l'ED et les sensibiliser au respect des procédures. Les directeurs d'unité doivent s'assurer auprès des encadrants avant de signer toute inscription que le candidat a un profil adapté, que le sujet de thèse est bien dans le domaine de l'ED et que l'étudiant dispose d'un financement (au sens large, par exemple une personne salariée sur un poste en CDI peut prendre un détachement pour effectuer une thèse, il est possible alors de le considérer comme financé, en revanche un financement sur fonds propres n'est pas acceptable). En cas de doute ils alertent l'ED qui prendra alors la décision d'inscrire ou non le candidat.

Pour les autres années, le dossier sera déposé au secrétariat de l'ED (Saint-Charles ou Luminy) et le directeur ou son représentant ne signera qu'après vérification que la fiche ADUM a été bien renseignée et qu'y est indiquée la liste des formations suivies au cours de l'année précédente.

Les inscriptions doivent se faire tous les ans, et à la même date, à chacun de prendre ses dispositions. Attention précautions à prendre pour les inscriptions en 4ème et 5ème année.

#### **7. Procédures pour les demandes de soutenances**

Dans notre ED avant de remplir le formulaire de soutenance il faut demander une autorisation préalable à la commission des thèses. Cette demande doit prendre la forme d'un email. Un texte, écrit sur la base de l'expérience de cette année, est proposé et sera mis sur la page web afin de faciliter les démarches des encadrants. Merci aux directeurs d'unités de sensibiliser leurs membres sur cette procédure. La réponse est d'autant plus rapide que la procédure est respectée.

#### **8. Suivi des thèses**

Pour les doctorants de seconde année les directeurs d'unités sont en charge d'organiser une journée où les étudiants présentent l'avancement de leurs travaux. ou des entretiens individuels, à leur convenance. Un représentant de l'ED est invité.

Pour les doctorants inscrits en 4ème année et afin d'éviter au mieux les inscriptions dérogatoires en 5ème année, la démarche suivante est proposée : dès leur inscription ils sont avertis qu'ils devront préparer pour le mois de mars un rapport sur leurs travaux. Ils auront un entretien avec un comité d'au moins 3 personnes (représentant du labo, directeur de thèse, représentant de l'ED). Un compte rendu de l'entretien sera remis à l'ED. Les permanents du laboratoire seront consultés pour avis sur cette proposition.

Pour le cas particulier des étudiants salariés le conseil propose de donner systématiquement un avis favorable (à condition que le directeur de thèse soit favorable). Il se peut que pour ces étudiants une 6ème année soit nécessaire, Nadia Creignou doit contacter M. Bertin pour lui demander ce qui est alors possible.

#### **9. Formation des doctorants : politique de l'ED.**

Formation transverse laissée à la charge du collègue doctoral. On encourage les étudiants à regarder ce qui est proposé (sur ADUM) et à faire leur choix.

Pour la formation disciplinaire, le conseil propose que les étudiants suivent des cours de M2 ou des cours spécifiques à l'ED, et/ou participent à des écoles de jeunes chercheurs, d'été etc .... Ils doivent chaque

année lors de leur demande d'inscription justifier de 30H de cours suivis au minimum et présenter leur projet pour l'an prochain. Les heures de CIPE pour les chargés d'enseignement pourront entrer en ligne de compte.

Pour les cours de M2, et afin de soutenir aussi nos masters nous proposons d'utiliser cette année la possibilité qui nous est offerte de compter certains de ces cours dans le service des enseignants au compte de l'ED. Etant donné que nous avons 4 labos et 4 masters recherche, il est proposé que chaque master recherche (il y en a un par laboratoire) fasse une courte demande argumentée pour cette année pour le cours qu'il souhaiterait ouvrir cette année pour le compte de l'ED, en justifiant notamment pourquoi cette UE est susceptible d'intéresser les doctorants. Les directeurs d'unités qui désirent organiser des cours spécifiques à l'ED sont invités à faire des propositions détaillées à l'ED.

#### 10. **Le budget et les nouvelles actions**

La demande de budget a été faite sur la base du montant 2011, soit 30K (alors qu'en 2013 nous avons obtenu seulement 75% de cette somme, soit environ 22k).

Pour l'aide à la mobilité internationale : il s'agit de financer des étudiants qui ont le projet de se rendre à l'étranger pour une collaboration/ des échanges avec une équipe de l'université d'accueil (il ne s'agit pas de financer la participation aux colloques). L'étudiant intéressé devra soumettre à l'ED sur deux pages avec une projet scientifique et une partie financière (coût total, qui participe, somme demandée à l'ED). Les demandes seront adressées par email à l'ED (avec le laboratoire en copie) et seront examinées tous les quatre mois selon un calendrier mis en ligne sur la page web, par une commission (formée d'un représentant de chaque labo et la direction de l'ED), le montant attribué sera décidé au cas par cas.

Pour l'aide à la formation doctorale, il y a là plusieurs cas de figure :

- Participation de l'ED aux frais d'un étudiant pour participer à une école JC ou été/hiver. L'ED attribuera au maximum 200 euros par étudiant. Ces demandes seront faites par simple email à l'ED (avec le laboratoire en copie), avec quelques informations (dates, lieu, sujet). Ces demandes seront examinées selon le même calendrier que celui évoqué ci-dessus.
- Prise en charge d'un cours spécifique ED

- Participation à l’organisation d’une école thématique (maximum 2K au total)

Les appels d’offres seront visibles sur le site de l’ED. L’ED gardera trace de toutes ses décisions et reversera aux laboratoires les sommes promises fin juin, et une seconde fois, fin octobre si nécessaire. Concernant la demande faite par Florence Hubert pour le financement d’une école de biologie pour mathématiciens, le conseil décide d’octroyer 500 euros. A partir de 2014 une telle demande devra passer par l’appel d’offres décrit ci-dessus.

#### 11. **Questions diverses**

- Les doctorants souhaitent participer au “Pi day” le 14 mars en organisant une journée scientifique à Saint-Charles. La matinée pourrait être consacrée à des exposés scientifiques de personnalités (choisies par les doctorants, que nous pouvons essayer de conseiller), l’après-midi à des exposés de vulgarisation scientifique. La pause méridienne serait l’occasion d’un concours de tartes.
- Lors de la prochaine réunion il faudra discuter de la politique d’attribution des contrats doctoraux.

## Compte-rendu du conseil de l'ED du 3 Juin 2014

**Membres présents :** Sonia Asseum, Bechet Frédéric, Daniel Marc, Lapébie Julie, Lebon Frédéric, Liandrat Jacques, Ouladsine Mustapha, Pinaton Jacques, Talbot Jean-Marc, Troubetzkoy Serge.

**Invité :** Los Jérôme.

**Membres excusés :** Briet Philippe, Caullery Florian, Fortier Jérôme, Ghendrih Philippe, Hubert Pascal, Mathieu Pierre, Muller Christophe, Ralivola Liva, Rodier François, Torrèsani Bruno.

### 1. Informations générales

L'ED a déménagé à Saint-Charles, les nouveaux locaux se trouvent dans le bât. 7, au 1er étage.

La journée Pi a été organisée le 14 mars. Cela a été une bonne expérience, bons exposés d'invités, bonne participation des étudiants en maths. La projection du film "pourquoi j'ai toujours détesté les mathématiques" a été un succès et a attiré beaucoup de monde.

### 2. Le point sur le suivi des thèses.

Conformément à ce qui avait été décidé un suivi individuel a été organisé pour les étudiants de 4ème année. S'en sont chargés : S. Troubetzkoy et S. Ballet pour l'ex-IML, T. Gallouet et H. Short pour l'ex-LATP, M. Daniel et N. Creignou pour le LIF et le LSIS-info, M. Ouladsine et J.-C. Hennet pour l'automatique. Cela s'est bien passé à de rares exceptions près. Les cas difficiles auraient dû être repérés en amont, d'où l'importance du suivi de thèse en seconde année. Pour les autres cela a été l'occasion d'aider les doctorants à avoir des plannings plus adaptés pour arriver jusqu'à la soutenance.

Le suivi de thèse en seconde année : programmé le 10 juin au LIF, le 12 juin au LSIS. A l'I2M chacun des cinq groupes est en charge d'organiser les suivis qui le concerne. Pour le groupe Analyse Appliquée c'est prévu le 25 juin,

### 3. Information sur la formation doctorale

Nous rappelons que lors des prochaines inscriptions les doctorants devront mettre sur papier libre la liste des formations suivies l'année précédente et celles envisagées pour l'année à venir. Selon nos discussions précédentes la formation devrait être de l'ordre de 100H au total, équitablement réparties sur 3 ans (sauf pour les salariés et les étudiants

en co-tutelle). C'est en accord avec ce que le collège doctoral recommande pour les doctorants sous contrat (avec le ministère), à savoir au total 92 h de formation non disciplinaire (correspondant au volume horaire du CIPE) et 50 h de formation disciplinaire .

Il est rappelé que tous les cours de M2 (y compris master pro et dernière année d'école d'ingénieur) sont ouverts et recommandés aux doctorants et peuvent de ce fait porter l'intitulé "cours de M2 et cours de l'ED". L'ED permettra dans chaque M2R l'ouverture d'un cours supplémentaire, les heures de service seront alors décomptées au titre de l'ED.

#### 4. **Budget et point sur l'aide à la formation doctorale et à la mobilité.**

Le budget est de 22 100 euros (75% de la dotation du quadriennal précédent). Pour l'instant les dépenses se montent à environ 11 000 euros, dont 3 000 euros au titre de la formation doctorale.

Formation doctorale : une demande pour une école (500), sinon pour les doctorants 200 euros par doctorant qui en fait la demande (assez peu de demandes pour l'instant). La procédure est rappelée en détail sur la page web et il est demandé aux doctorants de s'y conformer.

#### 5. **Le point sur les appels d'offres**

**DGA (février 2014) :** une seule demande émanant de notre ED (LIF, F. Béchet). Il y aura 8 contrats en tout (4 DGA et 4 AMU). Au total 30 demandes ont été déposées, pré-sélection de 16 demandes, puis de 8 fin mars. L'avis favorable de la DGA s'avère impératif pour le passage du premier filtre. La demande du LIF est acceptée, un candidat devait être proposé en mai. Cependant F. Béchet n'a pas trouvé de candidat européen dans les délais.

**Région, Emplois jeunes doctorants (mars 2014) :** la demande LIF (L. Ralaivola, C. Capponi) a été retenue.

**AMIDEX (Mai 2014) :** une demande émanait de notre ED (I2M, F. Hamel). Au total 55 demandes, 36 ont été indiquées comme prioritaires par le collège doctoral (dont la nôtre), 20 demandes vont être retenues par un comité d'experts. *Après la réunion nous avons appris que 27 demandes avaient été retenues, dont celle de Hamel.*

**Contrats inter-ED (Mai 2014) :** nous avons une demande à titre principal (Pardoux-Knopp), quatre demandes à titre secondaire - ED62-ED184 : Rocchi/Baudot - ED352-ED184 : Le Brun/Dupé - ED352-ED184 : Morel/Anthoine - ED356-ED184 : Crocco/Briend. Chaque ED devait faire remonter au collège deux demandes faites à titre principal, seules ces demandes ont été considérées. La demande Pardoux-Knopp a passé ce premier filtre, elle a au final été écartée car les deux partenaires étaient membres du même laboratoire. Pierre Mathieu représentait l'ED à cette réunion (le 26 mai). Le caractère réellement inter-disciplinaire est essentiel.

**Actions de coopération internationale (juin 2014) :** appel reçu le 15 mai pour une date limite le 16 mai, finalement reportée mi-juin. Appel un peu flou, pas de propositions à ce jour.

**Labex (juin 2014) :** 2 bourses (pour mémoire - 2012-2013 : 1 bourse - 2013-2014 : 4 bourses) Date limite de dépôt des dossiers le 15 juin, réunion de classement le 18 juin.

**AMU (juin 2014) :** nous disposerons cette année de 7 contrats doctoraux (chiffre établi en faisant la moyenne de ce que nous avons eu lors du quadriennal précédent). Ce sera également 7 pour les deux années suivantes 2015 et 2016. Il y aura un contingent président. Date limite de dépôt des dossiers à l'ED 26 juin, classement des labos pour le 30 juin, conseil de l'ED le 2 juillet. Toute la procédure est rappelée sur la page web.

## 6. Prix de thèse

Nous devons faire remonter à la présidence au plus deux dossiers, un pour les maths, un pour l'info, avec un argumentaire. Une seule proposition a été reçue : la candidature de E. Morvant (LIF). Au vu de la qualité scientifique du dossier il est décidé à l'unanimité de transmettre ce dossier à la présidence, l'ED rédigera un argumentaire.

## 7. Questions diverses

– Nouvelles procédures pour les inscriptions en thèse mise en place par la DRV (on en saura plus le 5 juin). Il est rappelé que toute inscription en 1ère année sera désormais soumise à une entretien avec un des responsables de l'ED (prises de rdv assurées par Sonia). Un des membres du conseil demande à ce que soit précisé sur la page web que les étudiants doivent s'inscrire tous les ans, une continuité dans les inscriptions est nécessaire pour la soutenance.

- Procédure de demande de soutenance. En ce qui concerne l'accord préalable de l'ED cela se passe de mieux en mieux. Pour rappel la procédure et les règles appliquées sont détaillées sur la page web. Visiblement certains encadrants ne sont pas encore au courant. En revanche cela se passe moins bien au niveau de la scolarité, les encadrants oubliant souvent de mentionner la date et le lieu de la soutenance et de fournir les CV demandés.  
M. Ouladsine se plaint des délais requis qui ne sont pas raisonnables. Il demande à ce que ce point soit soulevé au niveau du collège doctoral. La signature du VPR allonge les délais considérablement, une délégation de signature aux directeurs d'ED ne pourrait-elle pas être envisagée? *Après le conseil, lors d'une réunion avec la DRV il a été clairement dit que ce n'était pas envisageable et qu'il appartenait le cas échéant aux ED de reporter la date de soutenance si nécessaire.*
- Information reçue après le conseil : les représentants doctorants du LSIS, Rabah Messouci et Ali Oulhaci, sont remplacés par Radhia Gaddouri et Lama El Sarraj.

## Compte-rendu du conseil de l'ED du 2 juillet 2014

### 1. Approbation du PV du 03/06/2014

### 2. Résultat des bourses A\*MIDEX et Labex

une demande I2M a été retenue par A\*MIDEX. Deux bourses LABEX (une en info et une en maths) ont été attribuées.

### 3. Le point sur le suivi des thèses de deuxième année.

Au LIF cela a eu lieu une demi-journée, le 10 juin. Etaient présents les directeurs concernés, un représentant du labo et un représentant de l'ED. Bon retour des étudiants qui sont satisfaits que l'on s'intéresse à leur travail et qui ont été rassurés.

A l'I2M chaque équipe a dû s'occuper de ses propres doctorants. Les entretiens sont encore en cours, et devraient être terminés d'ici mi-juillet.

Au LSIS chaque doctorant a écrit un rapport sur son état d'avancement (relu par un membre permanent du laboratoire) et fait une présentation orale de 10 mn lors des journées du laboratoire, les 12-13 juin.

### 4. Attribution des contrats doctoraux 2014/2017

Il y a au total 7 CD à attribuer. Chacune des deux années à venir l'ED 184 disposera également de 7 contrats. Des demandes présidentielles sont possibles (21 bourses au total). Pour rappel cette année au niveau d'AMU (toutes ED confondues) 6 contrats doctoraux supplémentaires ont été réservés à des projets interdisciplinaires associant deux écoles doctorales (aucun projet retenu pour notre ED) et que 4 contrats doctoraux ont été réservés pour cofinancer des doctorats en partenariat avec la DGA au titre de la participation d'AMU au "club des partenaires défense" (un projet LIF retenu mais non mené à terme faute de candidat). Le VPR attire également notre attention sur la possibilité future de bénéficier de cofinancements européens (programme Cofund, cofinancement AMU et Europe) pour des contrats doctoraux dès lors que les candidats sélectionnés pour leur qualité scientifique font preuve de mobilité géographique. Il nous engage donc à ouvrir la sélection vers des candidats d'universités étrangères dès cette année et les années à venir.

Nous avons reçu 22 dossiers (I2M 13, LSIS 5, LIF 4). Après discussion 20 candidatures sont classées, parmi elles 3 seront proposées au titre du contingent président.

Gestion de la liste principale et de la liste supplémentaire : le conseil a décidé de procéder comme l'ED 353. Les candidats sur la liste principale seront informés immédiatement et devront renvoyer une attestation d'acceptation d'ici une semaine. La liste des candidats ayant acceptés sera transmise à la DRV. Les candidats sur la liste complémentaire seront informés par courrier électronique (avec leur(s) directeur(s) en copie) de leur rang sur la liste complémentaire. Ils seront avertis que si un contrat pouvait leur être proposé suite à des désistements, ils seraient contactés par courrier électronique et tenus d'y donner suite sous 8 jours (hormis de la période du 15 juillet au 15 août).

#### 5. **Questions diverses**

Il est rappelé que les doctorants doivent s'inscrire tous les ans, de préférence avant fin octobre. Les modalités sont décrites en détail sur la page web de l'ED. Tous les dossiers devront passer par le secrétariat. Les premières années auront un entretien avec la direction de l'ED pour leur inscription pédagogique avant de valider leur inscription administrative (rdv à prendre par mail auprès de Sonia). Merci aux DU de faire passer le message.

L'ED va s'équiper d'un vidéo-projecteur.

## Compte-rendu du conseil de l'ED du 28 Novembre 2014

**Membres présents :** S. Asseum, M. Daniel, F. Lebon, O. Michalon, M. Ouladsine, G. Rabusseau, J.-M. Talbot, B. Torresani, S. Troubetzkoy.

**Invités :** F. Hamel.

**Membres excusés :** F. Bécher, P. Briet (ayant donné procuration), J. Lapébie, C. Müller, J. Pinaton, L. Ralaivola.

### 1. Approbation du PV du 02/07/2014

### 2. Informations diverses

Un prix de thèse a été attribué à une doctorante du LIF.

Veiller à ce que les demandes de soutenance scannées restent lisibles avant envoi à la DRV.

Nous avons eu un entretien avec une représentante de la DRV qui travaille sur une unification et une simplification des procédures.

### 3. Le point sur les contrats doctoraux

1 contrat AMIDEX (I2M), 2 Labex (I2M et LIF), 7 + 1 AMU (5+1 I2M dont une bourse président, 2 LSIS), 3 ENS (3 I2M), 1 contrat région (LIF), soit 15 au total.

En ce qui concerne les contrats doctoraux attribués en juillet, la procédure que nous avons adoptée pour la gestion de la liste complémentaire a été assez efficace. Nous avons eu 3 désistements (2 en liste principale, des femmes, et le premier en liste d'attente) intervenus rapidement, la liste a été stable tôt dans l'été.

### 4. Effectifs et primo-inscrits

Effectifs 2013-2014 : 153 doctorants, 41 inscriptions en première année, 34 soutenances, durée moyenne des thèses 45 mois.

Cette année nous avons eu beaucoup de demandes de soutenance (45 demandes). Nombre de premières inscriptions comparables à celui de l'an passé (une quarantaine, équi-réparties maths/info). Tous les primo-inscrits ont eu un entretien avec un des responsables de l'ED pour leur expliquer le fonctionnement, les procédures administratives, la formation doctorale et leur rappeler que la page web est notre outil de travail. Les membres du conseil suggèrent que ce soit l'occasion de rappeler aux doctorants contractuels qu'ils bénéficient des droits de tout salarié, notamment en ce qui concerne les congés maladie.

## 5. Formation doctorale

Rappels des principes généraux AMU : 50H de formation (inter-)disciplinaire, 50H de formation professionnelle. Pour les doctorants ayant un CME se rajoute le CIPE (40H obligatoires la première année, puis des formations complémentaires optionnelles). Un courrier a été adressé au responsable du CIPE pour demander d'en dispenser les agrégés ayant validé leur stage.

Pour la formation disciplinaire si les cours de M2 se déroulaient à Saint-Charles cela permettrait à davantage de doctorants de participer. Nous avons annoncé qu'un cours (24H) pour chaque M2R pourrait être comptabilisé dans le service de l'enseignant concerné dans ARES au titre de l'ED. Les modalités d'exécution sont encore en cours de discussion.

Une formation très intéressante sur la rédaction scientifique en anglais a été organisée à Saint-Jérôme. Les doctorants ont demandé à l'ED de contacter le service concerné pour savoir s'il serait possible d'organiser une telle formation également sur Saint-Charles et Luminy, l'ED attend la réponse.

Les doctorants regrettent qu'aucune formation FLE ne soit proposée. Il a été question l'an passé que le service de langues d'AMU s'en charge. Après avoir pris la mesure de l'intérêt d'une telle formation AMU a décidé qu'une telle formation était à l'initiative individuelle des doctorants et ne serait donc pas considérée. Cette information semble contradictoire avec une autre apportée par B. Torrèsani, selon laquelle une telle formation pourrait être proposée au second semestre.

En ce qui concerne le CIPE les doctorants regrettent le manque de coordination entre les intervenants (qui entraîne des redites) et se plaignent de la longueur des interventions (parfois 4H d'affilée).

Le CIF (contrat individuel de formation) sera validé avant la soutenance par le directeur de l'ED, cependant le collègue se réserve un droit de regard au travers d'ADUM, les doctorants doivent donc indiquer ces formations sur ce site.

## 6. Budget

Notre dotation cette année était de 22 100 euros. Nous avons dépensé (environ) :

- Formation doctorale (Versements aux labos) : 3900
- Matériel (un ordinateur pour Sonia et un vidéo-projecteur) : 1800

- Mobilier : 2500
- Journées pour les doctorants (journée Pi et réunion de rentrée) : 2000
- ADUM : 2000
- Bibliotheque CMI : 5000
- Divers : 1000

Il y a un reliquat d'environ 4000 euros, qui d'après les services financiers devrait être reporté sur l'an prochain (contrat quadriennal). Il faudra vérifier que la dotation n'est pas alors amputée d'autant.

En ce qui concerne le versement à la bibliothèque, une discussion s'engage sur la question de savoir si cela bénéficie à l'ensemble des doctorants. B. Torresani fait remarquer qu'un versement tardif est moins utile qu'un virement plus tôt dans l'année. Il est décidé de faire l'an prochain, à supposer que la dotation soit la même, un premier virement de 2000 euros en début d'année, complété par un second virement à l'automne en fonction du budget.

Les virements aux labos correspondent à l'aide à la formation doctorale. Il y a eu assez peu de demandes. Elles sont désormais traitées au fil de l'eau, ce sera indiqué sur la page web. La participation de l'ED sera ou bien de 200 euros ou bien de 400 euros selon le coût total de la mission. Aucun doctorant n'a sollicité l'ED pour une aide à la mobilité internationale. G. Rabusseau fait remarquer que les dates limites de dépôt des demandes figurant sur la page web pouvaient être un frein. Désormais ces demandes seront également traitées au fil de l'eau et ce sera indiqué sur la page web.

## 7. Réunion de rentrée

Cette année, puisque nous avons déjà rencontré chacun des nouveaux arrivants, elle a été laissée à l'initiative des doctorants. L'ED a financé un goûter. Nous avons reçu les doctorants organisateurs et discuté avec eux sur divers points (formation doctorale, suivi des thèses etc ...). Pour rappel l'ED est favorable à soutenir toute initiative relevant de l'animation scientifique de l'ED. Le renouvellement d'une journée Pi a été évoqué. Il semble cependant difficile de motiver suffisamment de doctorants pour que l'organisation d'un tel événement ne soit pas trop pesante. M. Daniel propose que l'investissement des doctorants dans l'animation de l'ED soit prise en compte pour la formation professionnelle. Cette proposition est unanimement adoptée.

## 8. Le point sur le suivi des thèses

- *Le suivi de thèse de 4ème année* : plutôt bien perçu. Pour rappel cela a été organisé en mars en présence d’un représentant de l’ED, un du laboratoire, les encadrants et les doctorants. Cela a permis de débloquent des situations, de donner un avis sur le “timing” proposé par les doctorants.

Au total nous avons rencontré 39 étudiants. Parmi ceux-ci 8 ont abandonné (et l’ont fait avant l’entretien, à une exception près correspondant à un cas très particulier), 21 ont soutenu ou sont sur le point de soutenir, 10 auront besoin d’une nouvelle inscription (certains pour une soutenance en janvier).

Cette année les effectifs en 4ème et 5ème année sont évalués à une trentaine.

M. Ouladsine faite remarquer que les 4èmes, voir 5èmes inscriptions sont très lourdes dans le cas de co-tutelles (procédure d’avenant complexe), alors que les thèses en co-tutelle requièrent en moyenne plus de temps que les autres. Il demande que la DRI soit contactée sur la possibilité d’établir initialement des co-tutelles sur 4 ans.

- *Le suivi de thèse de 2ème année* : organisé différemment selon les labos, voire les équipes à l’I2M. Le retour des doctorants est plutôt positif, cela permet de poser des jalons pour l’évolution de leur travaux et donne une impulsion, ils sont heureux que nous montrions de l’intérêt pour leur travail. Pour améliorer le processus ils apprécieraient que nous donnions quelques précisions sur ce qui est attendu, que les suivis aient lieu plus tôt dans l’année (mars-avril), avec une date prévue suffisamment à l’avance. De plus le retour d’expérience semble indiquer qu’il est préférable que ces réunions soient très ouvertes (public plus nombreux et donc échanges scientifiques plus fructueux, meilleure expérience d’exposé pour le doctorant). Les membres du conseil suggèrent d’informer les doctorants que l’exposé qui leur est demandé doit donner les éléments nécessaires pour apprécier l’avancement de la thèse, ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

## 9. Questions diverses

D’ici le prochain conseil il faut travailler sur un projet de règlement intérieur (nous sera exigé par AMU et est un critère d’évaluation important en ce qui concerne l’AERES). Un canevas nous sera proposé par le collège doctoral au début de l’année, il sera discuté par email par les membres du conseil pour permettre de prendre une décision à

ce propos lors du prochain conseil.

La pression pour que les doctorants salariés (enseignants du secondaire par exemple) soient inscrits désormais sous le régime de formation continue (au lieu de formation initiale) devient plus forte. M. Ouladine évoque en particulier le cas de doctorants sous contrat qui ont fait les deux premières années en formation initiale et pour lesquels l'administration demande une inscription en FC pour la 3ème année. La différence est notable pour les doctorants (1500 euros en plus). 70 % des sommes collectées devraient revenir aux laboratoires, ce qui ne semble pas être le cas. Le conseil charge la direction de l'ED de contacter M. Kazan, responsable de la FC, afin d'obtenir des éclaircissements et de proposer que les doctorants soient exonérés de la part revenant aux laboratoires.

## Compte-rendu du conseil de l'ED du 10 avril 2015

**Membres présents :** Sonia Asseum, Marc Daniel, Lama El Sarraj, Julie Lapébie, Jacques Liandrat, Olivier Michalon, Guillaume Rabusseau, Liva Ralaivola, Jean-Marc Talbot, Serge Troubetzkoy.

**Invités :** Joel Cohen, Annaria Iezzi, François Hamel.

**Membres excusés :** Philippe Briet, Frédéric Lebon, Mustapha Oulad-sine, Jacques Pinaton, François Rodier, Bruno Torresani.

### 1. Approbation du PV du 28/11/2014

### 2. Informations diverses

Un appel d'offres pour les bourses inter-ED a été lancé. Nous avons demandé le retour des dossiers à l'ED le 4 mai (début des vacances de Pâques). le conseil sera consulté par email pour le classement éventuel des demandes pour le 13 mai, avant le classement par le collège doctoral le 18 mai. Six bourses (pour toutes les ED) sont offertes dans ce cadre. Pour rappel nous disposerons en juillet de sept contrats doctoraux classiques.

### 3. La journée Pi

Les doctorants de l'ED ont organisé cette année la journée Pi au Mucem le 14 mars, un samedi. La journée a été un grand succès. Les doctorants ont travaillé énormément pour l'organisation de cette journée et font un rapport, notamment budgétaire. Les organisateurs regrettent que peu d'informaticiens aient participé. L'an prochain il faudra en parler davantage, et insister sur le fait que cette journée est une journée de vulgarisation scientifique qui dépasse le cadre des mathématiques pures et de pi.

Le même problème se pose pour le séminaire des doctorants qui attire essentiellement des doctorants de l'I2M. Les représentants du LIF et du LSIS vont essayer de faire des propositions.

### 4. Le règlement intérieur

Le conseil discute sur la base d'un premier texte élaboré par Nadia Creignou et Thierry Gallouet à partir d'une trame donnée par le DRV, qui a été envoyé aux membres du conseil avant cette réunion. Divers points de détail sont discutés. Les corrections vont être faites. Le règlement est finalement approuvé à l'unanimité et sera transmis à la commission recherche dans les meilleurs délais.

En particulier dans ce règlement il est rappelé que les encadrants ne doivent pas encadrer simultanément plus de trois doctorants (ou six en cas de co-encadrement). Désormais cette règle sera appliquée pour toute nouvelle demande d'inscription.

#### 5. **Budget et aide aux cotutelles**

Notre dotation cette année est la même que l'an dernier, 22 100 euros. Nous avons eu un reliquat d'environ 3500 euros en 2014, qui malheureusement a été perdu (mauvaise interprétation d'une information donnée par la DAF).

Il y a eu jusqu'à maintenant peu de demandes pour aide à la formation doctorale.

Une première demande a été faite pour la mobilité internationale, une aide de 750 euros pour le logement a été accordée.

L'an passé nous avons versé 5000 euros à la bibliothèque du CMI en fin d'année. Il avait été fait remarquer lors du dernier conseil qu'un versement si tardif était difficile à utiliser, et qu'un premier versement tot dans l'année de 2000 euros serait souhaitable. Le conseil confirme être favorable à ce versement.

Une demande nous a été faite sur une possible aide à la mobilité dans le cadre des co-tutelles. Rien n'est prévu au niveau d'AMU pour cela. Nous avons signé en moyenne dix co-tutelles par an durant les quatre dernières années. A titre expérimental il est décidé qu'un appel d'offres sera fait sur le site web de l'ED. Un doctorant en co-tutelle aura le droit à une aide financière, accordée au plus une fois durant la co-tutelle, sous la forme du remboursement d'un trajet entre les deux universités (reversé au laboratoire qui aura pris en charge la mission), d'un montant maximum de 1000 euros. Le montant total maximum alloué à cette opération est limité à 6000 euros.

#### 6. **Prix de thèse**

Nous avons demandé aux laboratoires de nous communiquer les noms d'étudiants ayant soutenu en 2014 pouvant concourir pour le prix de thèse AMU. Nous avons reçu deux dossiers émanant de l'I2M. L'ED fera remonter à la DRV ces deux dossiers, l'un étant en maths-info et l'autre en maths-méca.

#### 7. **Logo de l'ED**

L'ED a besoin d'un logo. Un appel à propositions va être fait aux doctorants, un logo avec quelques lignes expliquant ce qu'il signifie.

Le conseil de l'ED se réserve un droit de veto pour les logos proposés. Les doctorants seront invités à voter pour choisir le meilleur logo parmi ceux retenus lors d'une demi-journée d'exposés organisée en juin par les doctorants. L'ED soutiendra cette journée en offrant un buffet et un prix d'un montant de 150 euros, sous forme d'un bon d'achat à la FNAC, offert au(x) gagnant(s). Echéances : appel à propositions courant avril, date limite pour la réception des projets fin mai, vote courant juin.

#### **8. Le suivi de thèse de 2ème et de 4ème année**

Pour rappel le suivi de thèse de deuxième année est laissé à la charge des laboratoires. Nous rappelons qu'une demande des doctorants était que ce suivi soit organisé assez tôt (mars-avril), que la date leur soit communiquée dans des délais raisonnables et qu'ils soient informés de la forme et du contenu attendu de leur présentation.

Le suivi individuel de thèse en 4ème année est organisé par l'ED, avec à chaque fois un représentant de l'ED, un du laboratoire, les encadrants et le doctorant. Nadia Creignou et Marc Daniel ont pris en charge les doctorants du LIF et du LSIS en informatique, Jean-Claude Hennet et Isabel Demongodin ceux du LSIS en automatique, Thierry Gallouet et Hamish Short ceux de l'I2M nord, Volker Heiermann et Nadia Creignou ceux de l'I2M sud. Au total 30 doctorants sont concernés, 8 ont été dispensés car leur demande de soutenance était en cours, un directeur de thèse a refusé de s'y soumettre pour ses trois doctorants concernés. Il est proposé de contacter les doctorants pour savoir s'ils souhaitent un entretien avec les représentants de l'ED.

La représentante des doctorants du LSIS confirme qu'en règle générale ce suivi de thèse est perçu comme très utile, encourageant et rassurant par les doctorants.

#### **9. Questions diverses**

François Rodier, membre du conseil est désormais émérite. Il est souhaitable qu'il soit remplacé. L'I2M fera une proposition qui sera examinée lors du prochain conseil. D'ici là l'I2M organisera également des élections pour renouveler les deux représentants doctorants (et leurs suppléants).

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 3 juillet à 14H.

## Compte-rendu du conseil de l'ED du 1er juillet 2015

**Membres présents :** Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Benjamin Coulaud, Marc Daniel, Sarah Dijols, Frédéric Fagès, Philippe Ghendrih, Jacques Liandrat, Pierre Mathieu, Olivier Michalon, Mustapha Ouladsine, Jacques Pinaton, Guillaume Rabusseau, Liva Ralaivola, Jean-Marc Talbot, Bruno Torresani,

**Invités :** Isabel Demongodin, François Hamel, Pierre-Alain Reynier, Joël Rivat.

**Membres excusés :** Philippe Briet, Pascal Hubert, Frédéric Lebon.

**Membres représentés :** Elisabeth Rémy représentée par Bruno Torresani, Serge Troubetzkoy représenté par Laurent Régnier.

### 1. Approbation du PV du 10/04/2015.

### 2. Informations diverses.

- En ce qui concerne la représentation des membres du conseil absents : un membre du conseil absent peut se faire représenter par la personne de son choix. Ce représentant ne sera cependant porteur d'une procuration de vote que s'il est lui-même membre du conseil.
- Nomination de deux nouveaux membres au conseil, Elisabeth Rémy en remplacement de François Rodier et Frédéric Fagès en remplacement de Christophe Muller. Benjamin Coulaud et Sarah Dijols sont les nouveaux représentants des doctorants I2M.
- Notre règlement intérieur a été approuvé par la commission recherche. Il sera mis en ligne.
- Un rapide point sur le budget, il reste environ 10K. L'appel d'offres pour l'aide à la cotutelle a été un succès (déjà 3000 euros dépensés).
- Information sur le prix de thèse : nous avons fait remonter sans les classer deux dossiers de l'I2M. La direction de l'ED a été sollicitée pour fournir un classement dans un délai de quelques heures. Ce délai n'a pas permis une large consultation, la directrice de l'ED pour décider s'est basée sur les rapports de thèse et a classé en première position un des candidats ayant un rapport vraiment exceptionnel. Il faudra veiller la prochaine fois à classer les propositions, surtout si elles émanent d'un même laboratoire.

### 3. Logo de l'ED.

Suite à notre appel à contribution 7 propositions nous sont parvenues. Pour susciter plus de participation nous avons laissé le choix pour le

gagnant entre un bon d'achat de 150 euros pour des livres ou la prise en charge d'une école de jeunes chercheurs. Le choix n'étant pas vraiment exceptionnel nous proposons de laisser courir l'appel jusqu'en septembre. Mustapha Ouladsine suggère de contacter le service communication pour connaître les exigences à respecter (en attente de réponse).

#### 4. **Le point sur le suivi des thèses de deuxième année.**

Au LIF cela a eu lieu lors de deux demi-journées mi-mai. Etaient présents les directeurs concernés, un représentant du labo et un représentant de l'ED. A l'I2M chaque équipe s'est occupée de ses propres doctorants. Au LSIS la procédure a été la même que l'an passé. Les doctorants ont rendu un rapport d'état d'avancement et ont présenté leurs travaux lors de trois sessions.

#### 5. **Attribution des contrats doctoraux 2015/2018**

##### (a) **Résultats de divers appels d'offre.**

- 6 contrats doctoraux supplémentaires ont été réservés à des projets interdisciplinaires associant deux écoles doctorales (un projet retenu pour notre ED, LSIS, avec ED 62),
- 4 contrats doctoraux ont été réservés pour cofinancer des doctorats en partenariat avec le CEA (un projet pour notre ED a été classé mais finalement non retenu),
- des contrats doctoraux ont été réservés pour cofinancer des doctorats en partenariat avec la DGA au titre de la participation d'AMU au "club des partenaires défense" (un projet LIF retenu l'an dernier mais non pourvu faute de candidat devrait l'être cette année),
- Une demi-bourse région a été obtenue (I2M), on est en recherche d'un complément. Le complément normalement attribué par Amidex a été refusé car le candidat a été considéré comme local (bien qu'il n'ait fait que son M2 à AMU, avec une bourse du labex). Le conseil regrette cette disposition qui est contraire à l'action du labex et au bon fonctionnement de l'ED.
- 2 bourses labex, une pour l'I2M, une pour le LSIS.

##### (b) **Les contrats "classiques".**

Il y a au total 7 CD à attribuer. L'an prochain l'ED 184 disposera également de 7 contrats. Des demandes présidentielles sont possibles. Nous avons reçu 26 dossiers (I2M 16, LSIS 5, LIF 5) contre

22 l'an dernier (I2M 5+1/13, LSIS 2/5, LIF 0/4). Au total sur les trois dernières années, 22 contrats classiques (I2M 13, LIF 4, LSIS 5), 5 contrats présidentiels (I2M 5).

Au final 24 dossiers sont classés. Trois dossiers seront proposés pour un contrat sur contingent présidentiel.

(c) **Gestion de la liste complémentaire.**

La procédure sera la même que celle de l'an passé. Les candidats sur la liste principale seront informés immédiatement et devront renvoyer une attestation d'acceptation d'ici une semaine. La liste des candidats ayant acceptés sera transmise à la DRV. Les candidats sur la liste complémentaire seront informés par courrier électronique (avec leur(s) directeur(s) en copie) de leur rang sur la liste complémentaire. Ils seront avertis que si un contrat pouvait leur être proposé suite à des désistements, ils seraient contactés par courrier électronique et tenus d'y donner suite sous 8 jours (hormis de la période du 15 juillet au 15 août).

**6. Questions diverses.**

Il est rappelé que les doctorants doivent s'inscrire tous les ans, avant fin octobre (et non pas toute l'année ! même pour les co-tutelles inscription avant mi-avril souhaitable). Les modalités sont décrites en détail sur la page web de l'ED. Tous les dossiers devront passer par le secrétariat. Les premières années auront un entretien avec la direction de l'ED pour leur inscription pédagogique (rdv à prendre par mail auprès de Sonia). Merci aux DU de faire passer le message.

## Compte-rendu du conseil de l'ED du 2 Décembre 2015

**Membres présents :** Sonia Asseum, Michel Boileau, Sarah Dijols, Emmanuel Godard, Pierre Mathieu, Mustapha Ouladsine, Guillaume Rabusseau, Elisabeth Rémy.

**Membres excusés :** Frédéric Béchet, Frédéric Fagès, Frédéric Lebon, Olivier Michalon, Anne Pichon, Jacques Pinaton, Liva Ralaivola.

### 1. Approbation du PV du 01/07/2015

### 2. Présentation par les doctorants de la journée Pi 2016 et du séminaire des doctorants

### 3. Informations générales

- Une direction de la formation doctorale va être créée au sein d'AMU. Elle regroupera toutes les activités du collège doctoral.
- Comment répondre efficacement au suivi d'insertion des doctorants : le conseil suggère que le meilleur moyen est de passer par les labos.
- Procédures : désormais, lors de la première inscription d'un doctorant, avec un co-encadrant non HDR il faudra remplir un formulaire de demande ponctuelle d'encadrement. Applicable pour toute nouvelle inscription (document à télécharger sur le site web de l'ED dans l'onglet "Inscription").

Rappel : limite du taux d'encadrement, 300% pour les HDR, 150% pour les non HDR. Toute co-direction est comptabilisée à 50%. Au plus deux co-encadrants peuvent apparaître sur le formulaire d'inscription. Les participations supplémentaires à l'encadrement pourront être attestées par l'école doctorale sur demande de l'intéressé.

### 4. Avis du conseil sur une demande d'inscription

L'avis du conseil de l'ED est demandé pour une inscription en doctorat pour une thèse inter-disciplinaire. Il est recommandé au doctorant de se tourner vers une autre école doctorale, délivrant une mention plus appropriée.

### 5. Budget

Notre dotation cette année était de 22 100 euros. Nous avons pratiquement tout dépensé. La répartition est environ la suivante :

- Formation doctorale (Versements aux labos) : 2000
- Aide à la mobilité internationale : 2200
- Aide aux co-tutelles : 2500

- Journées d'animation par et pour les doctorants (journée Pi, fête de la science, réunion de rentrée) : 6000
- Aide à la journée nationale de la communauté française des docteurs (le 2 novembre en ouverture de la semaine AMU-entreprises) : 1000
- ADUM : 2000
- Bibliothèque CMI : 4000 (en deux versements, un en avril et un en novembre)
- Fonctionnement : 1200

Nous avons demandé la même somme pour 2016. Cette année un budget global sera attribué au collège doctoral, qui sera en charge de distribuer à toutes les ED. Nous aurons dans un premier temps moins que cette année.

Il est décidé que sur le budget 2016 : 3000 euros seront versés pour la journée Pi, 1000 euros pour l'organisation des 13 mn jeunes chercheurs, et au plus 1000 euros pour soutenir le séminaire des doctorants. Le versement aux JCFD ne sera pas renouvelé, nous encourageons les organisateurs à se tourner vers le collège doctoral. Une aide de 2000 euros sera apportée à la bibliothèque CMI(dans un premier versement, éventuellement complété en fin d'année).

Est évoqué le problème du coût de l'impression des manuscrits de thèse. Il est décidé qu'il sera demandé aux laboratoires de prendre en charge le coût de reproduction de chaque manuscrit de thèse en dix exemplaires.

## 6. Contrats doctoraux

Le point sur les contrats doctoraux attribués en 2015 (19 au total). 2 Labex (I2M et LSIS), 7 + 2 AMU ( 3+2 I2M dont deux bourses président -les deux premières classées, 1 LSIS, 3 LIF), 5 ENS (4 I2M, 1 LIF), 1 contrat région (I2M), 1 contrat AMU-DGA (LIF), 1 contrat inter-ED .

En ce qui concerne les contrats doctoraux attribués en juillet, nous n'avons eu cette année aucun désistement.

Du nouveau cette année pour les contrats inter-ED. Six contrats, l'appel à projets sera lancé en janvier, les EDs et le collège retiendront douze projets, plus tard aura lieu l'audition des candidats proposés, six seront retenus, La procédure sera ainsi similaire à celle appliquée pour les contrats AMU-CEA. L'appel à projet pour les bourses régions a été lancé, même procédure que l'an dernier.

## 7. Formation doctorale

Pour rappel, les doctorants ont l'obligation au cours des années de doctorat de valider un CIF, contrat individuel de formation. Ceci consiste en : - 50H de formation disciplinaire (cours de M2, écoles de jeunes chercheurs, etc ....) et - 50H de formations transverses et professionnalisantes.

Toutes les formations suivies doivent être inscrites sur le compte ADUM du doctorant. Les formations transverses et professionnalisantes sont proposées via ADUM. Il faut s'y inscrire, participer et évaluer la formation pour que celle-ci soit validée et comptabilisée.

Les titulaires d'un CME doivent en outre suivre les 40H de formation CIPE. Le CIPE est également ouvert aux doctorants qui ne bénéficient pas d'un CME, dans ce cas les heures seront comptabilisées dans leur CIF.

Les doctorants en co-tutelle ou salariés pour une activité qui n'est pas en relation avec leur thèse sont exemptés de CIF. Les doctorants qui ont une bourse CIFRE ou un contrat industriel ne sont soumis qu'à l'obligation des 50H disciplinaires.

Un message rappelant ces principes sera envoyé aux doctorants.

Nous avons annoncé qu'un cours (24H) pour chaque M2R pourrait être comptabilisé dans le service de l'enseignant concerné dans ARES au titre de l'ED. Les modalités d'exécution non encore éclaircies (depuis deux ans ...). Le collège devrait s'en charger.

Nous rappelons que l'organisation des cours de M2 à Saint-Charles favorise la participation des doctorants.

Formation FLE : aucun progrès. On envoie nos doctorants vers le cnrs et toutes les offres alternatives.

## 8. **Suivi des thèses et inscriptions en 5ème année**

Le suivi de thèse de 4ème année est bien perçu par les doctorants et les encadrants. Il est organisé en mars-avril en présence d'un représentant de l'ED, un du laboratoire, les encadrants et les doctorants.

Nous avons en 2014-2015 26 doctorants en 4ème année et plus (20/2/4).

Tous les doctorants présents sur le territoire et dont la soutenance n'avait pas été programmée fin mars ont été reçus. Le processus de suivi de thèse en 4ème année est maintenu (l'effectif en 4ème année et plus est stable). Le rapport du suivi de thèse est important dans le cas d'une demande de réinscription.

Nous rappelons que les suivis de 2ème année sont laissés à la charge des laboratoires. Nous comptons sur les directeurs de laboratoires pour faire passer le message auprès des directeurs d'équipes. Pour rappel les doctorants ont exprimé le souhait que cela ait lieu en mars-avril. Il est important que ce suivi donne lieu à un compte-rendu qui doit être déposé à l'école doctorale. Ce n'est pas encore le cas pour le LSIS, cela devrait changer (le formulaire prévu à cet effet leur sera de nouveau envoyé).

#### 9. **Soutenances et Primo-inscrits**

Cette année nous avons eu 40 demandes de soutenance (dont 2 d'ores et déjà reportées en 2016).

Nombre de premières inscriptions 33, et 6 sont en attente. Tous les primo-inscrits ont eu un entretien avec la direction de l'ED.

#### 10. **Réunion de rentrée**

Pour la seconde année consécutive la rentrée de l'ED a été organisée avec succès par les doctorants. Nous sommes intervenus, ainsi qu'une responsable de la cellule de diffusion de la culture scientifique et une représentante de DynAMU. Les doctorants ont parlé de leurs activités au sein et avec le soutien de l'ED : séminaire, journée de Pi, 13mn doctorants. L'an prochain on pourra envisager de déclarer cette réunion comme activité transverse sur ADUM.

#### 11. **Le logo : suite et fin**

La création d'un logo est de la compétence exclusive du service de communication. Un petit cadeau de Noël a été fait aux doctorants qui ont contribué inutilement à la recherche d'un logo.

## Compte-rendu du conseil de l'ED du 24 Mars 2016

**Membres présents :** Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Ana Lecuona, Brigitte Mossé, Anne Pichon, Jacques Pinaton, Guillaume Rabusseau.

**Invité :** Yann Vaxès

**Membres excusés :** Marc Daniel, Frédéric Fagès, Philippe Gendrih, Emmanuel Godard, Frédéric Lebon, Jacques Liandrat, Liva Ralaivola

### 1. Approbation du PV du 02/12/2015

### 2. Informations générales

- Bienvenue à deux nouveaux nommés au conseil : Ana Lecuona (représentante de la direction de l'I2M, en remplacement de Miche Boileau) et Brigitte Mossé, (représentante des EC, en remplacement d'Elisabeth Rémy). Ces deux nouveaux membres font partie de la nouvelle commission doctorale de l'I2M dont le rôle est d'assurer au sein de l'I2M le suivi de thèse de 2ème année, de statuer sur le classement des projets répondant à des appels d'offres contrats doctoraux, et de décider les stages de master 2 à financer. David Kohel est le responsable de cette commission doctorale I2M.
- La journée Pi a eu lieu à la Criée le 14 Mars. Cela a été un grand succès que nous devons à l'implication de quelques uns de nos doctorants.
- Budget de l'ED : 17000 euros. (sensiblement le même que celui de l'an dernier, 4000 euros de différence, mais les 2000 euros pour ADUM sont désormais à la charge du collègue, et les 2000 euros de matériel sont laissés en réserve dans le pot commun).
- Les différents appels d'offres pour les contrats doctoraux : DGA, Région, CEA, Inter-ED, CoFUND. A l'exception des bourses régions, tous ces appels d'offres sont désormais menés en deux temps : sélection de projets (deux fois le nombre de contrats), audition des candidats proposés et sélection finale.
- Aide à la formation doctorale, à la mobilité internationale et aux co-tutelles : l'ED apprécierait que les doctorants fassent un court rapport, sous la forme d'un email de quelques lignes, sur la mission financée à leur retour de mission.

### 3. Suivi de thèse

- Suivi de thèse de 4ème année, en cours. Au total nous avons 27 doctorants en 4ème année (dont 6 ont une soutenance déjà pro-

programmée), 6 en 5ème année (dont 2 ont une soutenance déjà programmée), et 1 en 6ème année qui doit soutenir fin mars. Les entretiens peuvent avoir lieu par skype pour les doctorants qui sont à l'étranger. Nous rappelons que ces entretiens sont faits dans l'intérêt des doctorants et constituent, le cas échéant, un élément d'appréciation important s'il s'avère nécessaire de demander une réinscription en 5ème année.

- Suivi de 2ème année, les labos ont été informés, les listes de doctorants concernés transmises. Dans tous les cas ce suivi devra faire l'objet d'une fiche de suivi transmise à l'ED.

#### 4. **Classement et avis pour les projets AMU-CEA et inter-ED**

En ce qui concerne l'appel à projet AMU-CEA, nous avons reçu une seule demande, sur laquelle le conseil donne un avis favorable.

Pour l'appel à projet inter-ED nous avons reçu 2 projets (I2M) où nous sommes porteur principal et 5 où nous sommes ED secondaire (2 I2M, 2 LIF, 1 LSIS). Le conseil donne un avis favorable à tous ces projets et les classe. En accord avec ce classement les deux projets ED principale, les deux premiers ED secondaire seront transmis au collège. Lors de la réunion du 6 avril du collège doctoral, le représentant de l'ED 184 rappellera le cas échéant que tous les dossiers ont reçu un avis favorable du conseil.

#### 5. **Avis du conseil sur une demande d'une demande de rattachement d'un chercheur à notre ED**

Il s'agit d'une demande de rattachement d'un chercheur de l'université de Toulon qui n'est rattaché à aucun laboratoire AMU, cela pose des problèmes administratifs. Le conseil réexaminera éventuellement la demande quand le chercheur aura un rattachement à un labo AMU.

#### 6. **HCERES**

Pour l'HCERES nous devons réaliser une auto-évaluation de l'ED ainsi qu'un projet. L'équipe de direction prépare un premier document, qui sera soumis au conseil mi-mai, et sollicite l'avis du conseil sur les deux points suivants : comment améliorer la procédure de recrutement pour les contrats AMU et comment agir pour favoriser l'insertion professionnelle de nos docteurs.

#### 7. **Attribution des contrats doctoraux d'établissement**

Afin de s'assurer de l'adéquation entre sujet-directeur de thèse-doctorant le conseil propose qu'une audition de chaque candidat soit organisée

dans le laboratoire concerné, en présence du directeur de thèse. Ces auditions se dérouleront en présence d'un représentant de l'école doctorale, un compte-rendu de l'audition sera transmis à l'ED pour la réunion d'inter-classement. Le conseil propose que cette procédure soit mise en place dès cette année. Les laboratoires en seront informés.

#### **8. Insertion professionnelle**

Une réflexion est entamée sur l'insertion professionnelle des docteurs. Il est suggéré que l'ED incite les doctorants à suivre des cours de masters pros, à participer à des événements organisés à Marseille favorisant l'insertion des docteurs, notamment : CEMRACS (Centre d'Eté Mathématique de Recherche Avancée en Calcul Scientifique), rencontres sous forme d'ateliers sur des projets très précis, organisées tous les étés ; les SEME (Semaines maths-entreprise) organisées par l'AMIES (Agence pour les mathématiques en interaction avec l'entreprise et la société <http://www.agence-maths-entreprises.fr/>). Le principe des SEME est de permettre à des doctorants de travailler par petits groupes, dans un temps limité, sur des sujets proposés par des entreprises.

#### **9. Questions diverses**

Il est décidé qu'un membre du conseil qui ne peut-être présent peut donner une procuration à tout autre membre. Le nombre de procurations qu'un membre peut détenir est limité à deux. Quand la direction est informée de l'absence d'un membre dont elle juge que le point de vue aurait été important au vu de l'ordre du jour, elle peut inviter une autre personne, non membre du conseil, à participer. Cet invité n'aurait alors pas le droit de vote. La procuration à un membre du conseil et la représentation par un membre extérieur à l'initiative de la direction sont possibles simultanément.

Le prochain conseil est prévu le mercredi 29 juin à 14H.

## Compte-rendu du conseil de l'ED 184 du 29 Juin 2016

**Membres présents :** Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Marc Daniel, Sarah Dijols, Frederic Fagès, Emmanuel Godard, Pascal Hubert, Jacques Lian-drat, Brigitte Mossé, Mustapha Ouladsine, Anne Pichon, Jacques Pinaton, Guillaume Rabusseau, Liva Ralaivola.

**Invités :** Thierry Artières, Mihai Bostan.

**Membres excusés :** Frédéric Lebon, Ana Lecuona.

### 1. Approbation du PV du 24/03/2016

### 2. Informations générales

- Les (ex-)doctorants responsables de l'association Piday ont obtenu le prix D'Alembert pour l'organisation de la journée Pi à Marseille. C'est une grande reconnaissance pour eux et nous les en félicitons.
- L'évaluation interne pour le bilan et le projet de l'HCERES s'est bien passée. Il nous est recommandé d'organiser une journée scientifique de l'ED, organisée par les doctorants de 2ème année.
- Un nouveau décret fixant le cadre des études doctorales est paru. Quelques nouveautés : convention de formation avec inscription à temps partiel possible, une année de césure possible, comité de suivi individuel, représentation équilibrée des hommes et des femmes dans le conseil d'ED et dans les jurys de soutenance.
- L'équivalent de quatre cours de 20H equivalent TD seront attribués à l'ED, déclarables sur ARES par les enseignants en charge.
- Demande de soutien financier au congrès Maths en Jeans à Marseille en mars 2017. La direction a donné son accord de principe. On pourra discuter du montant lors du prochain conseil.

### 3. Porteur du projet pour le prochain quadriennal

Lors de la rédaction du bilan et du projet de l'ED pour l'évaluation HCERES un appel à candidature a été fait pour la direction de l'école doctorale pour le prochain contrat (2018-2023). Une seule candidature a été déclarée, celle de Nadia Creignou (actuelle directrice) avec Thierry Gallouët comme directeur adjoint. Le conseil vote sur la question "Etes-vous favorable à la candidature de NC, avec TG comme directeur adjoint, pour la direction de l'ED pour le prochain contrat ? Oui/Non". La réponse est oui à l'unanimité.

### 4. Attribution des contrats doctoraux 2016/2019

(a) **Résultats de divers appels d’offre.**

pas de contrat doctoral CEA (dossier arrivé hors délai), 1 contrat interED secondaire (LIF et ED physique, doctorant inscrit en physique), 3 contrats Labex. Un contrat (LIF) est encore en liste pour les contrats CofundAMU.

(b) **Les contrats “classiques”.**

Cette année nous avons proposé une audition des candidats par les laboratoires. Cette première expérience sera analysée et on essaiera de définir de nouvelles modalités pour l’an prochain lors du prochain conseil (novembre 2016).

Il y a au total 7 CD à attribuer. L’an prochain l’ED 184 disposera également de 7 contrats. Des demandes présidentielles sont possibles.

Nous avons reçu 33 dossiers (I2M 21, LIF 5, LSIS 7 dont 1 à la fois LIF et LSIS, CPT 1) contre 26 l’an dernier (I2M 3+2/16, LSIS 1/5, LIF 3/5).

Au total sur les trois dernières années, 22 contrats classiques (I2M 10, LIF 6, LSIS 7), 5 contrats présidentiels (I2M 5)

Parmi toutes les candidats de l’I2M seuls 11 ont été auditionnés et seuls ceux qui ont été auditionnés sont classés. Au final 19 dossiers sont classés. Quatre dossiers seront proposés pour un contrat sur contingent présidentiel.

(c) **Gestion de la liste complémentaire.**

La procédure sera la même que celle des années passées (l’an dernier aucun désistement).

5. **Questions diverses**

Mustapha Ouladsine pose la question de savoir si les “contrats classiques ” peuvent être attribués par demi-contrats si des candidats ont un autre partenaire possible. La réponse est oui, il faut alors établir une convention entre le partenaire et AMU, le premier devant reverser les fonds à AMU.

## **Ordre du jour du conseil de l'ED du 23 Novembre 2016**

**Membres présents :** Asseum Sonia, Daniel Marc, Ghendrih Philippe, Godard Emmanuel, Herbin Raphaèle, Michalon Olivier, Mossé Brigitte, Ouladsine Mustapha, Pichon Anne, Ralavola Liva.

**Membres excusés :** Béchet Frédéric, Liandrat Jacques.

### **1. Approbation du PV du 29/06/2016**

### **2. Informations générales**

- Deux contrats doctoraux (I2M) ont été obtenus sur contingent présidentiel.
- Les doctorants de l'association Pi day ont obtenu le troisième prix des Trophées Phocéens Étudiants de la ville de Marseille.
- Prix de thèse AMU 2015 obtenu par un doctorant de l'I2M.
- Journée de rentrée organisée le 14 novembre par les doctorants.
- Un cours de FLE a été organisé par AMU et proposé aux doctorants.
- L'ED va avoir un nouveau site web (imposé par le collège doctoral).
- Evaluation HCERES prévue le 18 janvier.
- Désignation d'un nouveau conseil en février. Les modalités nous seront communiquées par l'établissement.
- Les nouveaux inscrits doivent signer la nouvelle charte des thèses, ainsi qu'une convention individuelle de formation. Il est évoqué une exemption du paiement des droits d'inscription en 3ème année pour les étudiants tardivement inscrits en 1ère année (après janvier).

### **3. Budget**

Notre dotation cette année était de 17 000 euros. La répartition des dépenses est environ la suivante :

- Formation doctorale (Versements aux labos) : 2600
- Aide à la mobilité internationale : 1000
- Aide aux co-tutelles : 350
- Journées d'animation par et pour les doctorants (journée Pi, fête de la science, 13 mn ...) : 6000
- Aide spécifique doctorant : 1800
- Journée de rentrée et séminaire des doctorants : 600
- Fonctionnement : 1200
- Bibliothèque du CMI : 2000

Sur le budget de l'année prochaine il est acté que 5000 euros seront versés à l'association Pi pour l'organisation de "La tournée de Pi", et 1000 euros pour la deuxième édition des 13 mn jeunes chercheurs.

#### 4. **Le point sur les contrats doctoraux 2016**

15 contrats doctoraux attribués au total en 2016 (19 en 2015) : 3 Labex (2 I2M et LIF), 7 + 2 AMU ( 3+2 I2M dont deux bourses président -les deux premières classées, 2 LSIS, 2 LIF), 3 ENS (2 I2M, 1 LIF).

#### 5. **Procédure d'attribution des contrats doctoraux 2017**

Une nouvelle procédure est discutée pour l'attribution des contrats doctoraux à partir de 2017. Il est proposé de mettre en place une procédure commune pour les contrats doctoraux AMU et ceux Labex. Le directeur du Labex a donné son accord après la réunion. Les dossiers seront tous à déposer à l'ED qui se chargera de les transmettre aux laboratoires. Les laboratoires sélectionneront les candidats à auditionner (12 en maths et 12 en info/auto). Les auditions seront organisées sur deux jours, publiques avec comme quorum assistant à l'ensemble des auditions 2 représentants de l'I2M, 2 représentants du LIF-LSIS, 1 représentant de l'ED et 1 représentant du Labex. Les candidats seront invités à présenter le triplet (sujet+candidat+encadrant) en 20mn (10 mn d'exposé, 10 mn de questions), il est souhaitable que les encadrants soient présents. Le pdf des présentations sera envoyé au moins 48H en avance à l'ED. Le classement des candidats sera effectué par le conseil de l'ED et celui du Labex réunis.

En accord avec la direction du Labex, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 mai au soir . Les auditions auront lieu les 15 et 16 juin. La réunion de classement fin juin-début juillet.

La règle déontologique suivante est adoptée : tous les encadrants de candidats sont exclus du processus de sélection, sauf le directeur et le directeur-adjoint de l'ED s'ils sont empêchés simultanément.

#### 6. **Suivi des thèses et inscriptions en 5ème année**

Le suivi de thèse de 4ème année est bien perçu par les doctorants et les encadrants. Il est organisé en mars-avril en présence d'un représentant de l'ED, un du laboratoire, les encadrants et les doctorants.

Nous avons en 2015-2016 :

- 25 doctorants en 4ème année (20 l'année précédente) (1 abandons, 7 réinscriptions, 17 soutenances),

- 6 doctorants en 5ème (2 l'année précédente) (3 soutenances, 2 ré-inscriptions en 6ème année particulières, 1 abandon),
  - 1 doctorants en 6ème année (4 l'année précédente)(1 soutenance).
- Tous les doctorants présents sur le territoire et dont la soutenance n'avait pas été programmée fin mars ont été reçus.

Nous rappelons que les suivis de 2ème année sont laissés à la charge des laboratoires. Un compte-rendu a systématiquement été envoyé à l'ED. Deux doctorants auront un nouveau suivi en 3ème année. L'avis du comité de suivi sera désormais requise pour toute nouvelle inscription. L'organisation du suivi de thèse en accord avec le nouveau décret sera discuté plus précisément lors du prochain conseil. Il est cependant proposé qu'un comité de suivi individuel soit désigné, formé d'un représentant de l'ED et d'un membre de l'équipe du doctorant.

Pour les salariés à plein temps (financement non dédié à la thèse) il est convenu que l'ED donnera un avis favorable à une 5ème et 6ème réinscription au nom du conseil, sous réserve de l'avis favorable du directeur de thèse.

A noter que nous avons eu beaucoup d'abandons cette année, 6, en 2ème et 3ème année, pour des raisons diverses et variées.

#### **7. Soutenances et Primo-inscrits**

Cette année nous avons eu 32 demandes de soutenance (40 en 2015). Nombre de première inscriptions 28, environ 5 en attente. (33 + 6 en attente l'an dernier à la même époque) Tous les primo-inscrits ont eu un entretien avec la direction de l'ED.